

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2025

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE EN OUTRE-MER DANS
LE SECTEUR DES SERVICES - (N° 2028)

Adopté

N° CE29

AMENDEMENT

présenté par
M. Naillet, rapporteur

ARTICLE 3

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« en vertu des textes en vigueur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.